



Collège de Ferrette
 2, rue Alphonse Jenn
 68480 - FERRETTE
 Tél 03 89 08 23 30
 ce.0680014w@ac-strasbourg.fr

Note d'information.

Evolution du Protocole Sanitaire à compter du 21 mars 2022.

A compter du 14 mars 2022, le protocole sanitaire est passé au niveau 1 pour l'ensemble des écoles et établissements scolaires.

Ce passage au niveau 1 implique notamment :

- la fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves ;
- la fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives.

Les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont quant à elles maintenues.

Le passage au niveau 1 implique également la fin l'obligation du port du masque en intérieur est également levée pour tous les personnels ainsi que pour les collégiens, en cohérence avec les évolutions retenues en population générale.

Il est toutefois permis aux élèves et personnels de conserver le port du masque s'ils le souhaitent.

Nous rappelons le virus de la COVID est encore actif et que certaines précautions individuelles peuvent s'avérer pertinentes.

Les autorités sanitaires ont décidé de faire évoluer les règles d'isolement des cas contacts en population générale à compter du 21 mars 2022 :

Les cas contacts de plus de 12 ans non vaccinés ne seront plus tenus de s'isoler. Ils respecteront les mêmes règles que les cas contacts présentant un schéma vaccinal complet, à savoir la réalisation d'un autotest à J2.

Modalités d'identification des élèves contacts à risque dans le second degré : Suite à la survenue d'un cas confirmé parmi les élèves, tous les élèves ayant partagé, durant la période considérée, une classe avec le cas confirmé (classe de tronc commun, groupes de spécialités, options, langues...) sont considérés comme contacts à risque, sans distinction entre les élèves ayant ou non porté le masque.

Dans la mesure du possible, il est demandé au cas confirmé de lister les élèves des autres classes avec qui il a eu un contact rapproché (déjeuner à la même table ou activité au CDI par exemple). Les élèves identifiés comme contacts à risques poursuivent les cours en présence et réalisent un autotest à J2, indépendamment de leur âge ou de leur statut vaccinal conformément aux recommandations des autorités sanitaires et en cohérence avec la doctrine en population générale.

Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé. Un courrier précisant la conduite à tenir est remis pour chaque élève ainsi que la remise d'un autotest en pharmacie. Dans les établissements comptant un effectif important, un message générique pourra être transmis à l'ensemble des élèves d'une classe, d'un niveau voire de l'établissement.



Le Principal

M. Millet